



REPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS**

SERVICE DES COMMUNICATIONS

TARIF IMPÔTS, DROITS ET TAXES PERCUS A LA DGI

IMPOTS/TAXES DROITS	TARIFS
Matricule fiscal personne physique	50 Gdes, détention illimitée. Plus de validation annuelle
Matricule fiscal personne morale	50 gdes, détention illimitée. Plus de validation annuelle
Fonds de soutien aux examens d'Etats	8,00 gdes,
Récépissé examen/ Affaires Sociales	10,50 gdes
Récépissé examen/INFP	9,00 gdes
Légalisation Diplôme ou Document/Affaires Etrangères/ Cultes	4,50 gdes
Légalisation/mandat Consulaire/Affaires Etrangères	23,00 gdes
Légalisation/Acte de naissance/Extrait d'Archives/Ministère Justice	9,60 gdes
Certificat Bonnes Vies et Mœurs/DCPJ	27.29 gdes
Légalisation Diplôme, relevé de notes/Rectorat	9.00 gdes
Légalisation/MSPP	9.50 gdes
Légalisation Diplôme relevé de notes/Education Nationale	9.00 gdes
Extrait/Acte de Divorce	89.35 gdes
Acte de Divorce/2 ^{ème} expédition	84.35 gdes
Divorce des Etrangers/Acte Unilatéral	492.70 gdes
Divorce des Etrangers/Acte bilatéral (consentement mutuel)	292.70 gdes
Papier timbré/Acte de mariage Civil	29.35 gdes
Mariage Civil/ 2 ^{ème} expédition	12.35 gdes
Mariage religieux/2 ^{ème} expédition	12.35 gdes
Papier timbré de mariage religieux	12.35 gdes
Papier timbré/Extrait d'Archives	18.35 gdes
Taxe Dépôt/Etats financiers	1.250 gdes
Taxe sur masse salariale (TMS)	Taux 2% masse salariale
Taxe sur le Chiffre d'Affaires (TCA)	Taux 10%
Quitus fiscal type C (Appel d'offres)	1.000 gdes
Droit de Passeport	1.600 gdes
Permis de Conduire	1.000 gdes
Nouveau permis Port d'Armes à feu/Pistolet	302.00 gdes
Nouveau permis port d'armes à feu/Fusil	402.00 gdes
Renouvellement permis port d'armes	102.00 gdes

Permis de Séjour	33.00 gdes
Licence des Étrangers salarié	45% salaire mensuel (divisible selon le nombre de mois à courir)
Licence des Etrangers- Entreprise	50% montant Patente quintuplé (Taxe Annuelle)
Droit de fermage	6% de la valeur marchande du terrain (taxe) annuelle)
Droit de fonctionnement des sociétés anonymes	1.500 gdes** (taxe annuelle)
Droit de non fonctionnement	25,000 gdes (taxe annuelle)
Contribution foncière des propriétés bâties (CFPB)	Taux compris entre 2% et 15% (taxe annuelle)
Droit de numérotage des maisons	11 Gdes au paiement initial de la CFPB et tous les 10 ans.
Patente	Droit fixe fonction du secteur d'activité et de la classe de la commune du lieu d'établissement (1 ^{ère} année) + droit variable à la 2 ^{ème} année (chiffre d'Affaires-masse salariale) x 2/1000.
Taxe sur actions	30 centimes de gourde sur chaque cent gourdes d'actions (taxe annuelle)
Taxe sur ventes d'actions	20 centimes de gourde sur chaque cent gourdes d'actions (taxe occasionnelle)
Droit de timbre proportionnel sur capital	Taux 2% sur le capital-actions (une fois dans la vie de l'entreprise)
Marque de fabrique	152 gdes
Marque de fabrique/expédition supplémentaire	32 gdes
Marque de fabrique/changement d'adresse	15 gdes
Marque de fabrique/changement de non commercial	15 gdes
Brevet d'invention	102 gdes
Brevet d'invention/expédition supplémentaire	32 gdes
Cession de brevet d'invention	102 gdes
Carte d'Identité professionnelle (CIP)	1.500 gdes
Droit de licence brasserie	
Droit de licence Stations radiotélévision/société de télécommunications	Entre 0,50 et 0,75 par watt et par an
Droit de Licence brasserie	
Licence mensuelle de distillation	40.20 Gdes par point de chaudière
Licence annuelle débiteur d'alcool et tabac (moyennes entreprises)	3,000 Gdes
Licence annuelle débiteur d'alcool et tabac (petites entreprises)	900 Gdes
Licence annuelle d'exploitation (laboratoire)	2,500 Gdes
Timbre mobile alcool	900 Gdes
Droit de Licence débit de boisson	
Impôt sur le Revenu	
Retenues à la source mensuelles / salaires (IRI)	Sur tous traitements et salaires annuels supérieurs à 60,000 Gdes.
Retenues à la source annuelles /dividendes	20% libératoire de la valeur des dividendes
Impôt sur les sociétés (IS)	30% du bénéfice annuel net
Acompte provisionnel impôt sur le revenu	75% du montant de l'impôt sur le revenu acquitté pour

(Entreprise commerciale et industrielle avec un chiffre d'affaires ou un actif total égal ou supérieur à 1,250,000 Gdes)	l'exercice précédent à verser en 3 tranches : 1 ^{er} et 15 octobre/ 1 ^{er} et 15 décembre/ 1 ^{er} et 15 Février. Le solde à la fin de la période financière si il y a excédent. Crédit d'impôt en cas de dépassement des acomptes par rapport au résultat définitif.
Acompte provisionnel impôt sur le revenu (toutes entreprises non commerciales, tous revenus professionnels)	75% du montant de l'impôt sur le revenu acquitté pour l'exercice précédent à verser en 3 tranches : 1 ^{er} et 15 octobre/ 1 ^{er} et 15 novembre/ 1 ^{er} et 15 décembre. Le solde à la fin de la période financière si il y a excédent. Crédit d'impôt en cas de dépassement des acomptes par rapport au résultat définitif
Impôt sur le revenu forfaitaire (régime simplifié) pour toute entreprise commerciale ou industrielle avec un Chiffre d'affaires ou un actif total inférieur ou égal à 1,250,000 Gdes	Minimum à payer 5,000 Gdes toutes les fois que le chiffre d'affaires est supérieur à 500,000 Gdes
Contribution au Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (CFGDCT)	
CFGDCT/Revenu	Taux 1% sur tout revenu mensuel supérieur ou égal à 5,000 gdes, sur le revenu global ou net imposable
CFGDCT/billet d'avion à destination de l'étranger	25 Gdes perçus à l'émission du billet
CFGDCT/loterie, jeux et paris	5% des montants gagnés
Taxe sur primes d'assurance	5% pour l'assurance-vie et 10% en d'autres matières.
CFGDCT/ plaque d'immatriculation ou vignette	20 Gdes
Taxe d'immatriculation des véhicules	
- Véhicule privée de 2 à 4 cylindres jusqu'à 1300cc	1,000 gdes
- Véhicule privée de 2 à 4 cylindres entre 1301 et 1800cc	1,500 gdes
- Véhicule privée de 4 cylindres de plus de 1800cc	2,000 Gdes
- Véhicule privée de 6 cylindres jusqu'à 2750 cc	2,500 Gdes
- Véhicule privée de 6 cylindres de plus de 2750cc	3,000 Gdes
- Véhicule privée de 8 cylindres de plus de 2750cc	4,000 Gdes
- Véhicule privée de 12 cylindres de plus de 2750cc et plus	5,000 Gdes
- Plaque démonstration, Garage	1,000 Gdes
- Tracteurs agricoles, trailers	1,500 Gdes
- Compacteurs, grues, bulldozers, chargeurs	3,500 Gdes
- Motos à usage privé de 1 à 2 cylindres ne dépassant pas 125cc	500 Gdes
- Motos à usage privée de 2 à 4 cylindres de plus de 125cc	700 Gdes
- Bicyclette	120 Gdes
Véhicules publics de transport :	

- De 2 à 4 cylindre jusqu'à 1300cc	500 Gdes
- De 2 à 4 cylindres entre 1301 et 1800cc	650 Gdes
- De 4 cylindres de plus de 1800cc	800 Gdes
- De 6 cylindres jusqu'à 2750cc	1,000 Gdes
- De 6 cylindres de plus de 2750cc	1,400 Gdes
- De 8 cylindres de plus de 2750cc	1,700 Gdes
- De 12 cylindres de 2750cc et plus	2,700 Gdes
- Motos-Taxis (toutes catégories)	250 Gdes
Taxe de 1^{ère} immatriculation	(acquittée à l'importation donne droit à la plaque)
- Omnibus, autobus, autocar moins de 32 places, moins de 5 ans de service	5% valeur CIF (minimum 5,000 Gdes
- Omnibus...autobus,...de 5 ans et plus.	10% valeur CIF (minimum 5,000 Gdes
- Omnibus...autobus de 10 ans et plus`	30% valeur CIF (minimum 5,000 Gdes
- Omnibus, autobus, autocars neufs de 32 Places et plus	Exemption (non imposable)
- Camion de 2 tonnes et plus de moins de service	Exemption (non imposable)
- Camion de 2 tonnes et plus de 5 ans de Service et plus	10% valeur CIF (minimum 5,000 Gdes
- Camion de 2 tonnes et plus de plus de 10 ans de service	30% valeur CIF (minimum 5,000 Gdes)
- Remorque (trailer)	5% valeur CIF (minimum 5,000 Gdes)
- Pick-up moins de 2 tonnes de charge utile De moins de 5 ans de service	5% valeur CIF (minimum, 5,000 Gdes)
- Pick-up moins de 2 tonnes de charge utile De 5 ans et plus	10% valeur CIF (minimum 5,000 Gdes)
Taxe additionnelle/1ere immatriculation	
- Tous véhicules usagés importés	10% de la valeur de la taxe de 1 ^{ère} immatriculation
- Les camions de 2 tonnes, les bus de plus de 32 places à partir de 15 ans de service	75% de la valeur de la taxe de 1 ^{ère} immatriculation
- Tous autres véhicules de plus de 5 ans de Service	75% valeur CIF
- Tous autres véhicules à partir de 10 ans et plus de service	100% valeur CIF

Droit proportionnel sur succession et donation	-Biens meubles (1% à 8%) 1 ^{er} degré au delà du 6 ^{ème} degré de parenté. -Biens immeubles (1.5% à 8%)1 ^{er} degré au delà du 6 ^{ème} degré de parenté.
Droit Proportionnel d'Enregistrement	Transaction mobilière 2% ; Transaction Immobilière 3%
Taxe supplémentaire sur droit proportionnel d'Enregistrement sur transaction mobilière et immobilière	1%
Taxe supplémentaire sur Droit proportionnel sur succession	2%

Droit de transcription de droits immobiliers	1%
Droit proportionnel d'Enregistrement sur Cession d'action	2%
Droit d'inscription d'hypothèque	Banque Commerciale 1%, Banque d'Epargne et de Logement 0,25%
Droit proportionnel d'enregistrement sur contrat hypothécaire/banque commerciale	2% sur capital et intérêts
Droit proportionnel d'enregistrement sur contrat hypothécaire/banque d'épargne et de logement	0,50% du capital
Droit Proportionnel sur Cession Droits et Prétentions Affermage Terrain de l'Etat	2% de la valeur de la cession
Droit d'enregistrement/jugement, arrêt emportant condamnation et dommages-intérêts	2% + X timbres de 2 Gdes à apposer (valeur X timbre = montant condamnation / 250)
Droit fixe d'enregistrement jugement sans condamnation, actes d'huissier, mandat, acte de notoriété, acte de société, etc	Entre 3 Gdes et 100 Gdes, fonction du nombre de feuilles de l'acte à enregistrer ou à transcrire
Droit de gage sans dépossession	Capital (montant du prêt) x 0.5% /100